

Montagne de Reims



Les espèces exotiques envahissantes du Parc naturel

Comment les reconnaître et comment agir ?



Des espèces exotiques...

Une **espèce exotique** est une **espèce animale ou végétale introduite par l'Homme**, de manière volontaire ou non, en dehors de son aire de répartition habituelle. Le développement des échanges commerciaux et du tourisme a entraîné une dissémination de nombreuses espèces végétales et animales. Par exemple, des plantes d'Amérique et d'Asie ont été introduites en France à des fins ornementales.

... aux **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**

La majorité des espèces exotiques importées ne peuvent pas s'adapter à un environnement qui diffère de leur milieu d'origine, elles doivent faire face à plusieurs barrières.



On estime que sur 1000 espèces exotiques importées, une seule devient envahissante et occasionne des nuisances d'ordres écologique, économique ou sanitaire.

Elles se développent sur des milieux vulnérables et fragilisés par l'activité humaine (remaniement du sol, remblaiement...).

Elles possèdent généralement les prédispositions suivantes :

- une capacité de reproduction et de croissance très élevée,
- un caractère très compétiteur vis-à-vis des espèces locales pour l'accès à la lumière et aux ressources alimentaires (nutriments, eau...),
- une capacité d'adaptation forte aux conditions climatiques et environnementales,
- une absence de prédateurs naturels, de maladies ou de parasites. Cela permet aux individus introduits d'allouer plus de ressources à leur reproduction et leur croissance qu'à leur protection.

Graphique adapté de Williamson et al. 2010 & Richardson et al. 2000

i Le saviez-vous ?

Des espèces locales peuvent être considérées comme « **envahissantes** » lorsqu'elles possèdent une forte capacité de prolifération, c'est le cas de la fougère aigle. Mais contrairement aux EEE, les espèces locales envahissantes sont naturellement régulées par les prédateurs, les maladies et la compétition avec les espèces locales.

Que dois-je faire si je rencontre une de ces espèces ?

De manière générale

J'évite tout contact direct avec ces espèces. Certaines d'entre-elles provoquent des allergies ou des brûlures et je me méfie des morsures.

RESPONSABLE D'UNE COLLECTIVITÉ

✓ A faire

- **J'intègre des préconisations au sein des documents d'urbanisme**, dans les cahiers des charges relatifs aux travaux et dans la gestion des espaces verts.

Au sein du règlement du Plan local d'urbanisme, je peux interdire toute implantation d'EEE sur la commune en annexant la liste des EEE présentes en Champagne-Ardenne élaborée par le CBNBP.*

- **Je sensibilise les habitants de la collectivité à cette problématique** par une mise à disposition de la liste d'espèces et des formations.
- **Je forme mon personnel** à l'identification de ces espèces et à leur gestion.
- **Je surveille les zones à risque sur mon territoire.** Les EEE sont favorisées par les sols nus et les milieux perturbés par l'Homme (décharges, talus...).

⊗ A ne pas faire

- **Je n'achète pas ces plantes** pour leur qualité ornementale et **je ne les plante pas** dans les espaces verts.

HABITANT

✓ A faire

- **Je favorise les espèces locales** dans mes propriétés.
- **Je contacte les agents du Parc** si j'ai un doute sur une plante ou si je souhaite agir pour lutter contre celle-ci.
- **Je me renseigne** sur les espèces exotiques envahissantes avant d'acheter une plante dans le commerce.
- **J'informe mon entourage** sur l'existence de ces espèces.
- **Je peux jeter les restes de nourriture dans mon compost** à condition que celui-ci soit fermé.

⊗ A ne pas faire

- **Je n'achète pas ces plantes ou ces animaux dans le commerce.**
- **Je ne recueille pas** ces espèces chez moi.
- **Je ne nourris pas les chats à l'extérieur** de la maison, le ragondin comme le raton laveur peut manger ces aliments.
- **Je ne me débarrasse ni des matériaux** (terres, gravats), **ni des déchets verts** dans les milieux naturels, qu'ils viennent de mon jardin ou de mon aquarium.
- **Je ne ramène pas d'espèces animales ou végétales** lors de mes voyages.

Comment gérer ces espèces ?

Chaque EEE nécessite une gestion particulière. La mise en place des mesures de lutte non adaptées peut aggraver la situation en augmentant le nombre de plants ou d'individus. Je me renseigne avant toute opération de gestion.

Une détection précoce d'un site envahi par une EEE permettra d'agir plus efficacement et avant la dissémination des graines ou propagation des jeunes.

POUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Le moindre morceau de tige peut reconstituer une plante entière ! Le nettoyage des outils est indispensable, pour éviter la prolifération de ces plantes.
- Tous les déchets végétaux doivent être enfermés dans un contenant hermétique lors de leur transport et être valorisés selon l'espèce et la réglementation en vigueur.
- Le choix des outils adaptés à l'espèce visée évite toute propagation.
- Il est important de prévoir une gestion sur le long terme ; une année ne suffit pas à éradiquer une EEE d'un site.

POUR LA FAUNE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

- Je fais appel aux chasseurs ou aux piégeurs du territoire afin de réduire les populations de mammifères exotiques envahissants.
- Avant toute action de gestion, je m'assure d'être en présence d'une espèce exotique envahissante. Les espèces locales peuvent facilement être confondues avec les EEE (écrevisse, frelon...).



FOCUS SUR LES ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Elles sont plus d'une vingtaine en Champagne-Ardenne : mammifères, crustacés, reptiles, poissons et insectes, toutes ces catégories incluent au moins une espèce exotique envahissante.



Chez les mammifères, le raton-laveur est une espèce exotique envahissante très présente au sein du massif forestier de la Montagne de Reims. Son taux de reproduction est très important, atteignant 6 jeunes par portée.

Pratiques à éviter

Je n'utilise jamais de produits chimiques pour détruire ces plantes ; ils sont très polluants et peu efficaces contre les EEE.

Pour en savoir 

Vous pouvez contacter les agents du Parc qui vous accompagneront dans cette démarche ou vous dirigeront vers le personnel compétent.

Quels impacts peuvent-elles occasionner ?

IMPACTS sanitaires

via la transmission de maladies aux espèces locales (plantes, animaux).

Certaines plantes sont **toxiques** pour le bétail.

Mais aussi pour l'Homme :

Berce du Caucase : brûlures sévères à son contact par réaction au soleil.

Ambroisie : pollen très allergisant.



IMPACTS écologiques

Banalisation de la flore et des paysages.

Prédation sur les espèces locales.

Régression / disparition des espèces locales communes ou menacées.

Hybridation via la reproduction entre une espèce locale et une espèce exotique (perte de l'information génétique).



© Annelise DROUIN

COÛT ÉCONOMIQUE

via les dégradations des infrastructures de transport ou la diminution des rendements agricoles et forestiers.

En France, ce sont 38 millions d'euros occasionnés chaque année par les EEE.

(Wittmann & Flores-Ferrer, 2015)



AUTRES IMPACTS

Dégradation et affaiblissement des berges

Limitation de la visibilité en bord de route

Inondation

Malgré les impacts qu'elles peuvent provoquer, la plupart des espèces exotiques envahissantes sont encore vendues dans le commerce aux particuliers et aux professionnels. Seules trois espèces sont interdites à la vente en France.

La réglementation concernant la vente de ces espèces tend à se renforcer dans les années à venir.

La vigilance reste de mise lors des achats en jardinerie ou pépinières.



Arbres aux papillons

Les espèces présentes sur le territoire du Parc naturel régional



Sainfoin d'Espagne



Ambroisie à feuilles d'armoise



Solidage du Canada



Berce de Caucase



Ailante



Renouée du Japon



Robinier faux acacia



Aster à feuilles lancéolées



Elodée



Vigne vierge



Ecrevisse de Louisiane

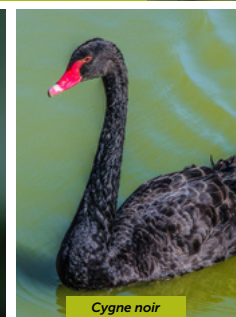
© Mathieu SAINT-VAL - CBNRP



Coccinelle asiatique



Frelon asiatique



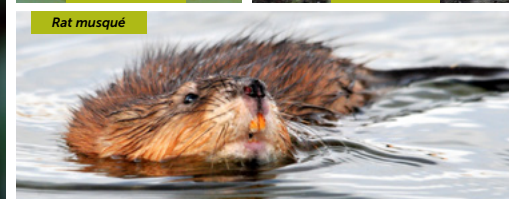
Cygne noir



Raton laveur



Ragondin



Rat musqué



Tortue de Floride

Que fait le Parc dans tout ça ?

- Il recense toutes les espèces exotiques envahissantes sur son territoire.
Aidez-le à les recenser en envoyant leur localisation.
- Il organise des journées de sensibilisation et de formation auprès des professionnels et des habitants pour les aider à identifier ces espèces et à connaître les bons gestes à adopter.
- Il travaille en collaboration avec d'autres structures afin de mener des actions de recherche et de gestion des EEE.



Pour aller plus loin...

A LA MAISON DU PARC

- Liste des EEE présentes sur le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

SUR INTERNET

- L'état des lieux des espèces animales exotiques envahissantes de Champagne-Ardenne - CETE Est - 2011

AUPRÈS DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE

- Liste des plantes exotiques envahissantes pour la Champagne-Ardenne sur demande auprès du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)

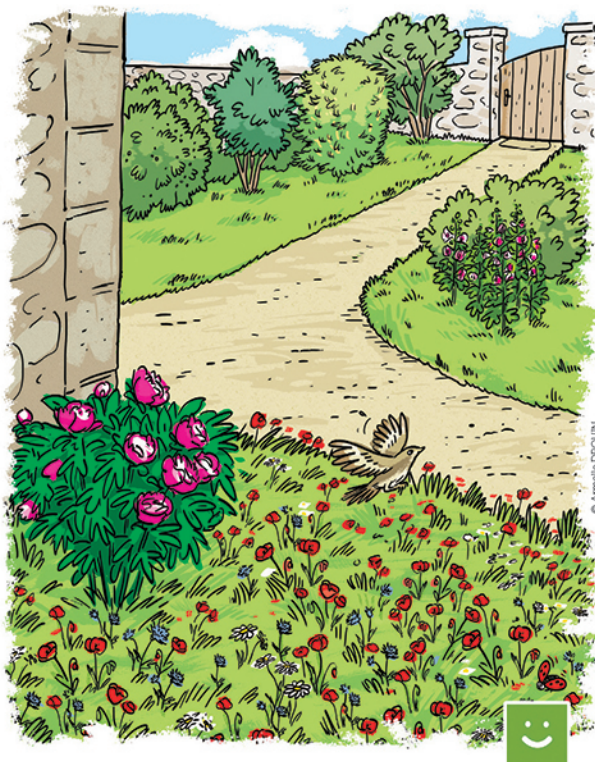
Délégation Champagne-Ardenne
30 Chaussée du Port - CS 50423
51035 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 65 28 24 - saint-val@mnhn.fr



© Armelle DROUIN

Et si à la place je plante des espèces locales...

En installant des plantes locales dans les espaces verts et jardins, je limite la propagation et l'implantation d'EEE et j'agis en faveur de la biodiversité !



Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Maison du Parc - Chemin de Nanteuil
51480 Pourcy
Tél. 03 26 59 44 44
contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr

